



VILLE DE NICE  
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 19 octobre 2022  
006-210600888-20221013-27432\_1-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 0.3

**OBJET** : Convention avec la Fondation "Mémorial de la Shoah".

**PRESENTS** : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Madame Valérie DELPECH, Madame Maty DIOUF, Madame Amélie DOGLIANI, Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Pierre FIORI, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLILOLO, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILLAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Martine MARTINON, Monsieur Graig MONETTI, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGIO, Madame Barbara PROT, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Madame Jennifer SALLES BARBOSA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe VARDON, Monsieur Thierry VENEM, Madame Isabelle VISENTIN, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF.

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S)** : Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Aurore ASSO, Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur José COBOS, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur François DAURE, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Abdallah KHEMIS, Madame Laurence NAVALESI, Madame Martine OUKNINE, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Jacques RICHIER, Monsieur Philippe SCEMAMA, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER de GUBERNATIS.

**POUVOIR(S)** : Madame Aurore ASSO a donné pouvoir à Monsieur Richard CHEMLA, Monsieur Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Monsieur Pierre FIORI, Monsieur François DAURE a donné pouvoir à Madame Magali ALTOUNIAN, Monsieur José COBOS a donné pouvoir à Monsieur Graig MONETTI, Monsieur Marc CONCAS a donné pouvoir à Monsieur Robert ROUX, Monsieur Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Madame Maty DIOUF, Madame Pascale FERRALIS a donné pouvoir à Madame Jennifer SALLES BARBOSA, Monsieur Abdallah KHEMIS a donné pouvoir à Monsieur Hervé CAËL, Madame Laurence NAVALESI a donné pouvoir à Madame Catherine MOREAU, Madame Martine OUKNINE a donné pouvoir à Monsieur Anthony BORRÉ, Monsieur Philippe PRADAL a donné pouvoir à Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Jacques RICHIER a donné pouvoir à Monsieur Xavier LATOUR, Monsieur Philippe SCEMAMA a donné pouvoir à Madame Valérie DELPECH, Monsieur Philippe SOUSSI a donné pouvoir à Madame Monique BAILET, Madame Odile TIXIER de GUBERNATIS a donné pouvoir à Madame Geneviève POZZO DI BORGIO.

**SECRETAIRE(S)** : Monsieur Graig MONETTI.

Séance du 13 octobre 2022

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **Direction de la Proximité**

Objet : **Convention avec la Fondation "Mémorial de la Shoah".**

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

### Les commissions compétentes entendues,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2122-29,

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leurs administrations, notamment son article 10 modifié par l'article 18 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, le décret d'application n° 2001 - 495 du 6 juin 2001 et l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier,

**Considérant** que la ville de Nice s'est depuis toujours engagée activement dans le travail de mémoire de la Shoah, qu'elle s'honore d'avoir reçu Elie Wiesel et d'avoir fait « citoyen et citoyenne de la Ville de Nice » : Simone Veil, Charles Gottlieb, Serge et Beate Klarsfeld, infatigables témoins et acteurs du devoir de mémoire,

**Considérant** que la ville de Nice s'honore également de compter parmi ses citoyens de nombreux « Justes parmi les Nations » qui, au péril de leur vie, ont sauvé des juifs pendant la seconde guerre mondiale,

**Considérant** que le travail de mémoire s'illustre depuis des années à Nice de façon concrète, par des colloques, par des expositions (Anne Franck, Charlotte Salomon, Mauro Maugliani, Serge et Beate Klarsfeld), par des actions de sensibilisation dans les structures de l'enseignement primaire notamment avec l'élaboration d'un passeport citoyen et une convention conclue avec le Camp des Milles pour faire découvrir aux enfants les dangers du rejet de l'autre,

**Considérant** que Nice est un lieu et un parcours de mémoire, appelant à la vigilance chaque citoyen et touriste de notre ville classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, notamment au travers de :

- la commémoration annuelle de la rafle du Vel d'Hiv, la célébration de Yom Hashoah et l'hommage aux victimes de la déportation,
- l'inauguration des plaques et des stèles suivantes :
  - o en face de l'hôtel Excelsior réquisitionné par Aloïs Brunner pour être le siège de la Gestapo et le lieu de nombreuses tortures ;
  - o la Plaque commémorant les actions de sauvetage d'Angelo Donati ;
  - o l'inauguration de la stèle commémorant les actions de sauvetage des enfants juifs, d'Odette et Moussa Abadi (Réseau Marcel) avec l'aide active de Monseigneur

Séance du 13 octobre 2022

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **Direction de la Proximité**

Objet : **Convention avec la Fondation "Mémorial de la Shoah".**

---

Rémond, Evêque de Nice, dans les écoles primaires niçoises, avec le concours de l'Amejdam, en mémoire des enfants déportés,

**Considérant** que la Ville a fait édifier et a inauguré, le 30 janvier 2020, avec la participation de la Région Sud, de la SNCF et de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, le « Mur des Déportés » à proximité du « Mur des Justes parmi les Nations » sur la colline du Château,

**Considérant** également que la ville de Nice adhère depuis 2012 au réseau « Villes et Villages des Justes de France » animé par le comité français pour Yad Vashem,

**Considérant** que la ville de Nice entend, pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, multiplier les actions de documentation, d'information, de formation et de sensibilisation, afin de transmettre aux jeunes générations, l'enseignement des événements tragiques du passé,

**Considérant** que reconnue d'utilité publique, la Fondation du Mémorial de la Shoah œuvre pour la diffusion et pour l'enseignement de l'histoire de la Shoah en direction de larges et divers publics, notamment des scolaires,

**Considérant** qu'elle conçoit des expositions au sein de ses établissements et à l'extérieur, en France et à l'étranger et qu'elle fait circuler des expositions itinérantes et des ateliers hors les murs.

**Considérant** que le Mémorial est en Europe le plus grand centre de recherche, d'information et de sensibilisation sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale,

**Considérant** qu'il est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission,

**Considérant** que le Mémorial de la Shoah dispose d'un savoir-faire et d'une expertise dans la création de ressources pédagogiques sur l'enseignement de la Shoah à l'école, au collège et au lycée ; accueillant plus de 60.000 élèves par an et partenaire de plusieurs Ministères, il est devenu une institution de référence, dans le monde entier, pour montrer à tous les conséquences du racisme et de l'antisémitisme à partir de l'histoire de la Shoah et des autres génocides du XX<sup>e</sup> siècle,

**Considérant** que le Mémorial de la Shoah dispose, en plus du siège de Paris, d'un autre établissement à Drancy et que ces dernières années, le musée Mémorial des enfants du Vel d'Hiv, le Lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon et le Centre culturel Jules-Isaac de Clermont-Ferrand ont rejoint le Mémorial de la Shoah,

Séance du 13 octobre 2022

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **Direction de la Proximité**

Objet : **Convention avec la Fondation "Mémorial de la Shoah".**

---

**Considérant** que le Mémorial de la Shoah a proposé à la ville de Nice, sous l'égide de Serge Klarsfeld, d'établir dans notre ville une antenne locale,

**Considérant** que le Mémorial de la Shoah y mettra en œuvre des actions de formation et d'information ainsi que des animations d'ateliers, ouvertes au public et en direction des enseignants, des chercheurs, des écoliers et des étudiants,

**Considérant** que le Mémorial de la Shoah s'engage à développer des activités culturelles et à contribuer à l'aménagement de lieux de mémoire,

**Considérant** l'intérêt pour la ville de Nice de soutenir la création d'une antenne niçoise du Mémorial de la Shoah, qui s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plus de 13 années et qui trouve son utilité dans la pédagogie nécessaire contre la résurgence de l'antisémitisme, contre les extrémismes et contre les attentats terroristes qui ont cruellement frappé notre Ville,

**Considérant** qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la Ville par la mise à disposition d'un lieu nécessaire à la création de l'antenne locale et la participation aux actions définies par la convention,

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**DECIDE A L'UNANIMITE DE :**

- 1. approuver la convention de partenariat avec la Fondation du Mémorial de la Shoah,**
- 2. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
Christian ESTROSI